

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 09 Octobre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 2</p> <p>N° CC 200/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le neuf Octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Octobre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Grégoire LAFAVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p>Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT - Adoption du nouveau règlement intérieur des déchetteries

Le Président donne la parole au Vice-Président chargé de la commission environnement. Ce dernier rappelle que suite à la fusion des trois communautés de communes, il est nécessaire d'avoir un règlement intérieur commun aux déchetteries du territoire de la CCUR.

Le Vice-Président donne lecture du projet de règlement intérieur pour le bon fonctionnement des déchetteries de Frangy, Seyssel et St Germain-Rhône.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Après avoir pris connaissance des différents articles du règlement proposé,

ADOpte le règlement intérieur des déchetteries de la CCUR

DIT qu'il sera applicable à compter du 02/11/2018 et sera susceptible d'être modifié dans les années ultérieures,

CHARGE le Président et le Vice-Président de faire procéder et de veiller à son application.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.